

## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>p.2</b>
<b>1. Rappel</b>	<b>p.3</b>
a. Qui sont les personnes vulnérables	p.3
b. Rappel des règles de prévention	p.3
c. Application pratique	p.5
<b>2. Retour en présentiel sur le lycée des personnels et des usagers</b>	<b>p.9</b>
a. Les personnels relevant de l'Education nationale	p.9
b. Les agents de la collectivité de rattachement : Conseil régional	p.12
<b>3. Conditions du retour des élèves</b>	<b>p.14</b>
a. Engagement	p.14
b. Principes après reprise	p.15
<b>4. La communication et l'information</b>	<b>p.15</b>
<b>5. La gestion d'un cas Covid</b>	<b>p.17</b>
a. Symptômes	p.17
b. Test positif au Covid-19	p.17
c. Synthèses	p.18

## Préambule

La situation sanitaire du pays, conséquence de l'épidémie de Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020 sur décision du Président de la République.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé jeudi 28 mai d'ouvrir les lycées progressivement, à partir du 2 juin 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture du lycée Jean Monnet de Mortagne-au-Perche dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Il a été :

- rédigé par la proviseure le 29 mai 2020
- présenté au Conseil d'administration le mardi 2 juin 2020.
- diffusé aux personnels mercredi 3 juin.

Il est susceptible d'évoluer au regard de la situation sanitaire du pays, de la région, du département, de la ville.

\*  
\*      \*

Le protocole de réouverture du lycée Jean Monnet s'appuie sur le protocole national. Ce dernier repose sur les prescriptions suivantes :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- L'information, la communication et la formation
- Les mesures de prévention spécifiques pour les personnels

Le protocole de réouverture du lycée Jean Monnet a pour finalité de fixer :

- Les conditions sanitaires d'accueil
- Les conditions de travail des personnels de l'établissement
- Les conditions d'accueil des familles et des partenaires de l'établissement
- Les modalités de prise en charge pédagogique

## 1. Rappel :

### Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

### Incubation :

- La durée entre la contamination et l'apparition des symptômes est de 3 à 5 jours en général, elle peut toutefois s'étendre de 2 à 14 jours.
- Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes (24 à 48 h avant) ou à l'apparition de signaux faibles.

### Quels sont les signes ?



- Pas de symptômes (20% des cas selon certaines études)
- Autre signe : désorientation chez les personnes âgées
- Aggravation possible avec essoufflement, douleur thoracique voire syndrome de détresse respiratoire aigu.

#### a. Qui sont les personnels vulnérables ?

Il s'agit de personnes présentant une pathologie relevant de la liste définie par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

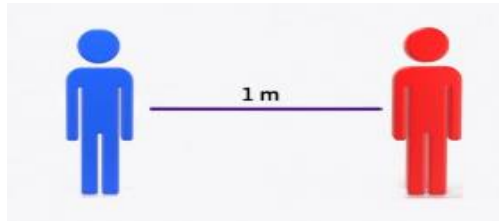
Les personnes vivant au domicile d'une personne considérée comme vulnérable au regard de ces critères peuvent également bénéficier d'un arrêt de travail.

Ces personnels ne doivent pas travailler en présentiel en cas de facteurs de risque connus.

#### b. Rappel des règles de prévention

Une formation sur le respect des consignes sera dispensée à l'ensemble des personnels à compter de la réouverture du lycée par la cheffe d'établissement (éviction de l'infirmière scolaire).

- **Distanciation physique**



Il convient de respecter une **distanciation physique** dans tous les contextes et tous les espaces :

- Abords du lycée : devant la grille, marquage au sol et rappel des consignes
- Arrivée : marquage au sol bombé à la peinture
- Entrée des élèves vers la vie scolaire : marquage au sol bombé à la peinture et affichage sur la porte + solution hydro-alcoolique (SHA) à disposition
- Espaces hors salle de cours : dans les lieux accessibles actuellement, règles affichées
- Sanitaires : 1 personne par accès dans l'espace, rappel des règles, savon

Il faut :

- limiter ses déplacements à l'intérieur de l'établissement et l'accès aux espaces communs.
- limiter ses horaires de **présence** dans les **parties communes** (salles de pause, salles de professeurs...)
- **limiter** les réunions en présentiel au strict nécessaire et dans des locaux permettant de respecter la distanciation physique
- Pour certaines situations de travail (accueil public), des pare-gouttelettes seront disposés (plexiglas, bâche plastique, film étirable...)
- Dans tous les cas s'assurer en permanence et dans tous les lieux d'une distance minimale d'un mètre entre 2 personnes.

- Appliquer les **gestes barrières** :

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

- **Port du masque**



Type de masque : anti-projection (masques «grand public») de catégorie 1

**DANS TOUS LES CAS LE PORT D'UN MASQUE COMPLETE LES GESTES BARRIERES MAIS NE LES REMPLACE PAS.**

### c. Application pratique :

- Le lavage des mains doit être réalisé à minima :
  - A l'arrivée ;
  - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ou les circulations ;
  - Avant et après chaque repas ;
  - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
  - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
  - Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
  - Le soir avant de rentrer chez soi.
- Le gel hydroalcoolique (GHA) peut être une solution, mais attention, il est hautement inflammable. Conseils de prudence :
  - Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des **flammes** nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P260 Ne pas respirer les vapeurs. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Procédure de lavage des mains :
- A l'aide d'une **solution hydro-alcoolique (SHA)** qui doit respecter une séquence bien précise :

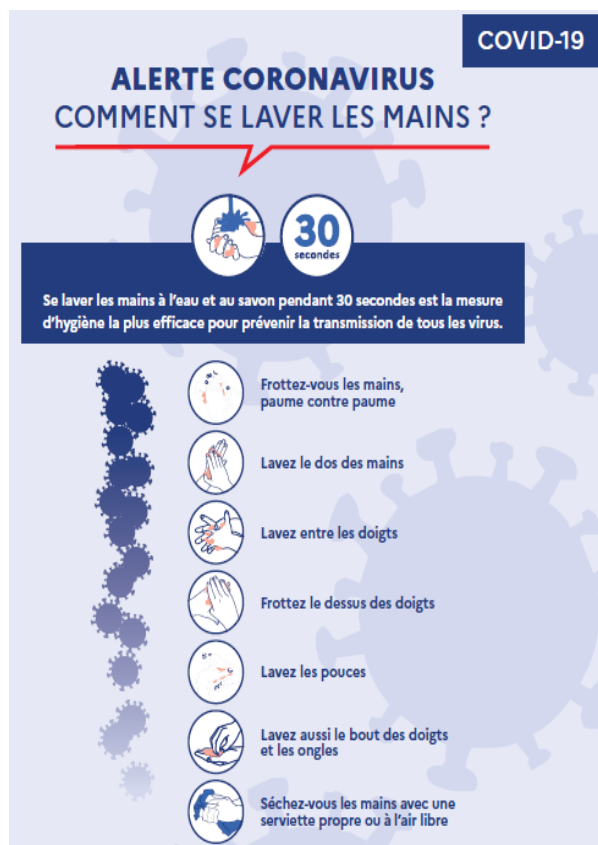


- mains propres et sèches, et après avoir vérifié l'absence de contre-indication ;
- remplir le creux d'une main avec 3 mL de SHA ;
- appliquer la SHA sur les deux mains en frictionnant jusqu'à ce que les mains soient sèches, sans oublier d'appliquer le produit entre les doigts et sur les pouces :
  - paume contre paume,
  - paume de la main droite sur le dos de la main gauche et vice-versa,
  - paume contre paume, doigts entrelacés,
  - dos des doigts contre la paume opposée avec les doigts emboîtés,
  - friction circulaire du pouce droit dans la paume gauche et vice-versa,
  - pulpe des doigts de la main droite dans la paume gauche et vice-versa,
  - tranche cubitale droite et inversement,
  - poignet droit puis poignet gauche.

La procédure entière peut durer jusqu'à trente

secondes pour que les mains soient bien sèches. Une bonne qualité de friction lors de l'application permet une bonne pénétration des agents émoullissants adoucissants et donc une bonne protection de la peau.

- A l'aide de **savon**



**Le lavage des mains est organisé à minima :**

- A l'arrivée dans l'école/l'EPLÉ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés;
- Le soir avant le retour au domicile et à son arrivée.

- **Le port du masque**

Le ministère de l'Education nationale fournit des masques textiles (lavables 20 fois) de taille adulte (« M ») à tous ses personnels, à raison de 4 masques par personne. Les agents doivent être en possession de 2 masques par jour.

- Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que : pour les collégiens/lycéens, le port du masque est obligatoire ;
- Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.
- Des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les élèves ou personnels qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).



Remarques : l'infirmière scolaire étant placée en éviction, les situations seront toutes traitées avec les services d'urgence.

○ Utilisation des masques « grand public »



Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydro alcoolique avant toute manipulation du masque



Repérer le haut du masque ;

Placer le masque barrière sur le visage, la barrette nasale (si existante) sur le nez



Tenir le masque barrière de l'extérieur et passer les élastiques ou les liens en étoffe du jeu de brides derrière la tête, de part et d'autre des oreilles, sans les croiser ;



Abaisser le bas du masque barrière sous le menton

Vérifier que le masque couvre bien le menton ;



Vérifier que le masque couvre bien le menton ;

Pincer la barrette nasale (si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez



Vérifier que le masque barrière soit correctement mis en place. Pour cela il convient de contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire. Pour vérifier l'étanchéité, couvrir le masque d'un film plastique et en inspirant, le masque doit se plaquer sur le visage ;



Une fois ajusté, ne plus toucher le masque barrière avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, l'utilisateur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydro alcoolique ;

• Le masque est à changer :

- Toutes les 4 heures, en cas de port de longue durée
- En cas de souillure, de projection, ou s'il s'humidifie
- S'il a été touché et/ou baissé au niveau du cou
- Si nécessité de boire ou de manger.

- **Retrait du masque**

- Manipuler le masque par les liens pour l'enlever
- Ne pas le prendre par le devant.
- Eliminer le masque sans délai après l'avoir enlevé en le plaçant dans un sac fermé qui sera ensuite versé aux ordures ménagères.
- Pratiquer un lavage simple ou une friction hydro alcoolique des mains avant et après chaque changement de masque.
- Eliminer le masque dans la filière déchets adaptée à la sortie de l'établissement scolaire. Par exemple le mettre dans un sac poubelle spécifique qui sera mis dans une poubelle déchets ménagers par la suite.

- **La ventilation des locaux**

- L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois.
- Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés
  - le matin avant l'arrivée des élèves,
  - pendant chaque récréation,
  - au moment du déjeuner
  - et le soir pendant le nettoyage des locaux.
- En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

- **Limite de circulation**

- Interdiction de certaines zones. Ces interdictions sont matérialisées par un affichage ou de la rubalise.
- 1 classe = 1 salle. Déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées). L'organisation de la journée et des activités scolaires sont effectuées de manière à intégrer cette contrainte.
- L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments (aile, étage, ...). Une attention particulière devra être portée aux points ci-après :
  - L'arrivée et le départ de l'établissement pourraient se dérouler progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.
  - Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments :



- les déplacements des élèves sont limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.
- Les récréations sont organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe à la fin du cours.

## **2. Retour en présentiel sur le lycée des personnels et des usagers**

La cheffe d'établissement est secondée dans ses missions par la proviseure adjointe et l'adjointe gestionnaire en charge, notamment, des personnels de la collectivité territoriale.

Tous les personnels s'engagent à respecter les 5 principes fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels
- Former, informer, communiquer

Les personnels du lycée sont invités à prendre leur température avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre, les agents ne doivent pas se rendre sur le lycée. La cheffe d'établissement par le biais de son secrétariat doit être immédiatement prévenue.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus poursuivent leur travail en distanciel. Ils en font la demande auprès de la cheffe d'établissement (Cf. Plan d'hygiène présenté au C.A. du 2 juin 2020).

### **a. Les personnels relevant de l'Education nationale**

Chaque personnel s'engage à respecter le maintien de la distanciation physique, l'usage des gestes barrières, l'application des gestes barrières, à limiter le brassage des élèves pendant le temps où ils sont sous sa responsabilité, à maintenir son poste de travail propre, à utiliser le cas échéant les nettoyeurs mis à disposition pour le désinfecter, à rester dans la salle attribuée, au poste de travail attribué, même si elle/il ne correspond pas à son usage ordinaire.

Le port du masque remis est obligatoire à chaque fois que les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

#### **▪ Les professeurs**

##### **❖ Les professeurs assurant des cours en présentiel**

Les personnels enseignants assurent l'accueil pédagogique des élèves selon les modalités suivantes :

- Moins de 15 élèves par groupe, ces groupes sont constitués en concertation avec l'équipe enseignante, la vie scolaire et la direction du lycée.

- Les élèves restent dans la salle attribuée à leur groupe, les professeurs changent de salle
- Les enseignants sont dotés de masques
- Leur matériel pédagogique est individuel (pas de feutre commun)
- Au moment du retour en classe après une interclasse, les enseignants veilleront au lavage des mains des élèves
- Dans chaque salle, une solution de nettoyage, un chiffon et une solution hydro alcoolique seront disponibles pour désinfecter son espace de travail, éventuellement un objet commun utilisé (à éviter), ses mains, en début et en fin de cours.
- Le matériel transporté et utilisé par les élèves sera réduit au strict minimum et sera personnel. Les professeurs veilleront à ce qu'il n'y ait pas échange d'objet entre élèves.
- Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
  - o Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
  - o S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.
- En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.
- Les professeurs veilleront à une aération régulière de la salle en respectant la sécurité liée aux huisseries (toutes les heures).
- Les enseignants participent à l'accueil des élèves et veillent à les former et au respect des gestes barrières.

Points particuliers :

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

- Activités sportives :
  - o Sont limitées à la pratique d'activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
  - o Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, les élèves viennent en tenue de sport dès le matin.
  - o Les douches des vestiaires sont neutralisées
  - o Les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs sont proscrits.
  - o Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
  - o Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.

- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet
  - Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.
- Activités culturelles et manuelles :
- Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
  - Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
  - Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio-visuels.

Des emplois du temps adaptés seront distribués aux élèves présents. Les élèves non concernés par la reprise continueront à télétravailler.

#### ❖ Les professeurs assurant des cours en distanciel

Les enseignants non concernés par la prise en charge des élèves en présentiel poursuivent leur enseignement en distanciel en télétravail.

Ils devront néanmoins participer aux différentes réunions prévues à l'agenda dont les modalités seront à chaque fois précisées.

#### ▪ Les personnels de vie scolaire

La vie scolaire est constituée du Conseiller Principal d'Education (CPE), des les assistants d'éducation (AED) et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Les bureaux de la vie scolaire doivent permettre l'échange avec l'usager tout en maintenant le respect des gestes barrières et la distanciation physique. Dans la mesure du possible, il convient de ne pas partager le poste de travail. Si cela n'est pas possible :

- supprimer le maximum d'objets (cadres, photos, stylos...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- éviter le matériel (de bureau, outil...) partagé par plusieurs personnes
- en bureau partagé (maximum 2 dans un même espace), ne pas se placer en face à face
- mise en place des protocoles de nettoyage individuel (clavier, souris, poste de travail, outil de travail...) en fin de journée
- désinfection régulière du matériel collectif (imprimante, photocopieur...) : protocoles affichés

Les assistants d'éducation et les AESH sont placés sous l'autorité du CPE, notamment chargés de l'organisation des missions et de l'organisation du service de vie scolaire.

Le CPE contribue à l'élaboration du présent protocole, assisté par les AED et les AESH.

La vie scolaire veille, en relation avec l'ensemble des personnels, au respect de l'organisation des espaces visant à accueillir les élèves. Ils organisent les intercourrs de façon à limiter le brassage des élèves et veillent au maintien des distanciations physiques.

A l'arrivée des élèves, le service de vie scolaire veille :

- à la fluidité de l'entrée dans l'établissement
- au port du masque
- à la surveillance des espaces collectifs
- à éviter les attroupements
- à faire respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Durant la journée, le service de vie scolaire contribue à faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation, aux abords des salles et des sanitaires, au respect des horaires.

Durant la demi-pension, le service de vie scolaire :

- limite la file d'attente au self, fait respecter le sens de circulation
- vérifie que la distanciation physique est bien respectée entre les élèves
- facilite la circulation des élèves et la sortie du réfectoire

#### ▪ Les personnels administratifs

Les personnels administratifs contribuent au bon fonctionnement de l'établissement et facilitent la relation avec les personnels, les élèves et les familles.

Les personnels disposent d'un poste de travail individuel et non collaboratif.

Il est rappelé que le matériel de travail (stylo, gomme, téléphone, souris, etc.) ne doit pas être partagé.

Les bureaux ne sont pas en libre accès. Toute personne s'y présentant doit respecter les modalités mises en places :

- s'annoncer, demeurer dans l'encadrement de la porte, le cas échéant utiliser la table et la chaise placées dans l'encadrement,
- laisser sur cette même table les dossiers, papiers transmis,
- utiliser son propre stylo, à défaut utiliser après l'avoir désinfecté le stylo mis à disposition, le désinfecter après usage, désinfecter la table après usage en utilisant la solution hydro-alcoolique, de même que la chaise si elle a été manipulée.

Les bureaux et postes de travail doivent être accessibles aux agents territoriaux et aisés à désinfecter.

#### ▪ Les personnels de santé, sociaux et Psy-EN

L'infirmière scolaire n'est pas présente sur le lycée. Elle est placée en télétravail. Dans la limite de ses possibilités, l'infirmière scolaire apporte son appui aux actions de sensibilisation et informe les personnels sur le respect des consignes et sur la prise en compte psychologique du confinement.

Elle est disponible pour échanger avec des élèves ou des parents pour évoquer des difficultés ou un mal-être en lien avec la période de confinement. Elle est joignable au 06-06-44-32-64.

L'assistante sociale est à l'écoute des élèves et des familles. Elle rejoindra l'établissement selon les modalités prévues dans son service. Son bureau est aménagé afin de permettre le respect des gestes barrières et la distanciation physique. Elle demeure joignable par téléphone ou par courriel.

La psychologue de l'Education nationale demeure à l'écoute des élèves par téléphone ou en présentiel. Elle est postée au Centre de d'Information et d'Orientation de l'Aigle.

#### **b. Les agents de la collectivité de rattachement : Conseil régional**

Les agents ont été formés par leurs chefs de service à leur retour sur le lycée. Le plan d'hygiène des personnels leur a été remis et une attestation de formation leur a été délivrée.

Les agents territoriaux s'engagent à respecter le protocole sanitaire régional relatif au nettoyage et à la désinfection des locaux.

L'établissement n'ayant jamais été vide de personnel et jamais fermé, une désinfection et un nettoyage des locaux a été réalisé.

- **Le nettoyage et la désinfection**

Ont été organisés avec l'appui de la collectivité territoriale de rattachement.

Les principes : les pièces qui sont utilisées doivent faire l'objet d'un bio-nettoyage avant chaque rentrée des personnels et des élèves. Les produits doivent respecter la norme de virucidie pour les virus enveloppés :

- Les salles utilisées sont nettoyées et désinfectées une fois par jour
- Les élèves restent dans une salle toute la journée
- Le réfectoire est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation

- **Mise en place des salles de réunion**

- Les sièges sont distants d'au moins 1 mètre en face à face
- Les salles de réunion sont nettoyées avant et après une réunion sans laisser d'objet(ou nettoyer télécommande, feutres avant usage)
- L'aération est réalisée à raison de 10 mn toutes les heures
- Du GHA ou de la SHA sont à disposition sur les tables notamment s'il y a échange de documents papiers.

- **Bureaux**

Les bureaux sont accessibles selon un protocole très structuré.

- Pas de poste partagé. Si cela n'est pas possible, supprimer le maximum d'objets (cadres, photos, stylos...) qui compliquent le nettoyage journalier.

- Mise en place des protocoles de nettoyage individuel (clavier, souris, poste de travail, outil de travail...) en fin de journée
- Désinfection régulière du matériel collectif (imprimante, photocopieur...): protocoles affichés.

Ressources pour les personnels	
Dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La cheffe d'établissement : Mme Da Costa Dias</li> <li>- La proviseure adjointe : Mme Le Bian</li> <li>- L'adjointe gestionnaire : Mme Guittard</li> <li>- L'infirmière scolaire : Mme Midot</li> <li>- L'assistant de prévention : M. Charpentier</li> </ul>
Dans l'académie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'infirmière scolaire conseillère technique auprès de la DASEN</li> <li>- Le médecin scolaire</li> <li>- Le dispositif d'accompagnement «santé-psycho-social»</li> <li>- L'Assistant de prévention académique</li> <li>- Le conseiller départemental de prévention</li> <li>- La conseillère académique de prévention</li> <li>- L'inspecteur santé et sécurité au travail</li> <li>- Le médecin de prévention</li> <li>- La psychologue du travail</li> <li>- Les membres du CHSCT</li> </ul>

### 3. Condition de retour des élèves

**Rappel** : le lycée ne dispose plus d'infirmière *in situ*. Aucun autre personnel de l'établissement n'est autorisé à délivrer des médicaments.

L'internat demeure fermé jusqu'à la fin de l'année.

Le retour des élèves s'effectuera à compter du 8 juin selon l'organisation suivante :

- Semaine du 8 juin : élèves de CAP1, CAP 2, 2GA, 1GA
- Semaine du 15 juin : élèves de seconde
- Semaine du 22 juin : élèves de première
- Semaine du 29 juin : élèves de terminales

A noter : il n'y aura pas de cours le mercredi matin.

Les élèves sont invités à prendre leur température avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre, les élèves ne doivent pas se rendre sur le lycée. La direction par le biais de la vie scolaire doit être immédiatement prévenue.

## **a. Engagement**

### **▪ Elèves**

Les élèves s'engagent à :

- disposer de 2 masques par jour fournis par leur famille.
- Un élève ne peut revenir s'il ne s'est pas annoncé
- Un élève qui revient s'engage à le faire sur la période définie sous peine de sanctions
- Un élève qui revient s'engage à respecter les consignes d'organisation des cours et de circulation dans l'établissement ainsi que le protocole sanitaire de réouverture du lycée.
- En salle de restauration, les élèves s'engagent à respecter les consignes de service des repas
- Un élève malade s'engage à ne pas venir au lycée, à prévenir et justifier son absence dans les meilleurs délais auprès de la vie scolaire.

### **▪ Parents/responsables légaux**

Les responsables légaux s'engagent :

- à fournir des masques
- sur la reprise de scolarité de leur enfant
- à respecter le protocole de réouverture
- à prévenir le lycée en cas de maladie ou symptômes suspects

## **b. Principes après reprise :**

- Arrivée et départ : sont organisés dans un temps pré-déterminé
- Intercours et circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves sont limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.
- Les récréations : se prendront en classe, méridiennes en respectant la distanciation et des gestes barrières
- Reprise échelonnée (adultes et /ou élèves)
- N'occuper que les salles et espaces prévus
- Après chaque utilisation d'espace, procéder à un nettoyage et une aération
- Pendant les utilisations de ces espaces :
  - Respecter la distanciation physique
  - Respecter les gestes barrières
  - Dans la mesure du possible 1 poste /1 matériel par usager. En cas d'impossibilité, mise à disposition de papier jetable et d'une solution virucide à utiliser après utilisation/avant utilisation du suivant (attention 15 minutes de pause)
  - Mise à disposition savon et SHA là où se trouvent des personnels ou des usagers
- En classe : maintien de la distanciation physique

| - Un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du





professeur soit 4m<sup>2</sup> par élève (sauf ceux placés contre un mur, une fenêtre, etc.)

*Ex: une salle de 50m<sup>2</sup> doit permettre d'accueillir 16 personnes*

- Pas de tables en face à face
- Tables éloignées des portes de la salle pour respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
- Matériel et mobilier non utilisé neutralisé (signalétique ou balisage)
- Mettre en place un sens de circulation dans la classe pour éviter les croisements
- Limiter les déplacements au sein de la classe

#### 4. La communication et l'information

Il est nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

##### ❖ Les parents sont informés :

Par des publications régulières sur le site du lycée, sur l'ENT, via Pronote, via leurs représentants sur :

- les conditions d'ouverture de l'établissement,
- les conditions d'accès
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire, des points d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...),
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au lycée (température doit être inférieure à 37,8°C),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers (Mme Midot), travaillant auprès de l'établissement, de ceux de l'assistante sociale (Mme Ravary) et de la psychologue de l'Education nationale chargée de l'orientation (Psy-EN-EDO, Mme Roche)
- de l'organisation de la demi-pension

##### ❖ Les élèves : le jour de la rentrée :

- Bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains.
- Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire.
- Chaque élève doit pouvoir bénéficier de séances d'éducation à la santé concernant les différentes sortes de microbes, leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Il s'agit de permettre la prise de conscience et l'appropriation d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! » propose des ressources qui pourront être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#Fran>

<b>Ressources pour les parents et les élèves</b>	
<b>Dans l'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La cheffe d'établissement : Mme Da Costa Dias</li> <li>- La proviseure adjointe : Mme Le Bian</li> <li>- L'adjointe gestionnaire : Mme Guittard</li> <li>- Le CPE : M. Adido</li> <li>- Les AED et AESH</li> <li>- L'infirmière scolaire : Mme Midot, joignable au 06-06 44 32 64</li> <li>- L'assistante sociale : Mme Ravary, présente sur le lycée le mardi et le jeudi</li> <li>- La Psy-EN-EDO : Mme Roche, pouvant être contactée par courriel et sur le CIO.</li> <li>- L'assistant de prévention : M. Charpentier</li> </ul>
<b>Hors de l'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le médecin scolaire : le Docteur Salze (CMS de Mortagne)</li> <li>- La Direction académique de l'Orne : place du général Bonet à Alençon</li> <li>- Le Rectorat de Caen</li> <li>- Les services de la Région (collectivité de rattachement, propriétaire des locaux)</li> </ul>

## **5. Gestion d'un cas de Covid :**

En l'absence d'infirmière scolaire sur site, la gestion est la suivante en cas de

### **a. Symptômes :**

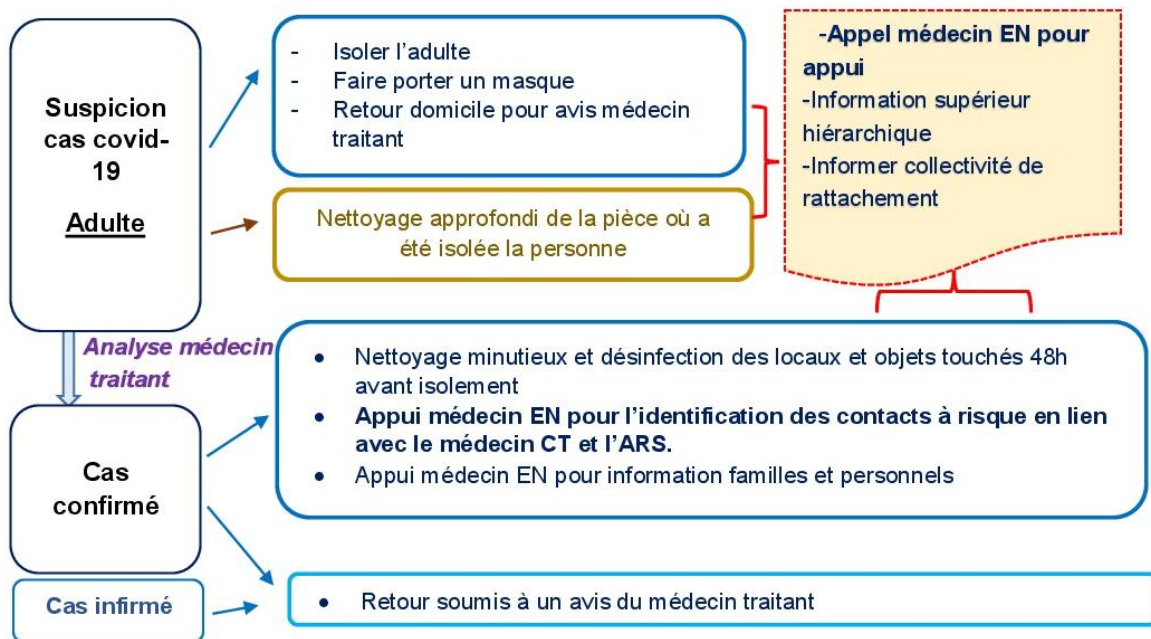
- Isolement de l'élève ou de l'adulte.
- Mise à disposition d'un masque chirurgical
- Contact du médecin scolaire de secteur
- Retour au domicile (élève = prise en charge par la famille)
- En absence de réponse, ou de disponibilité, appel des secours

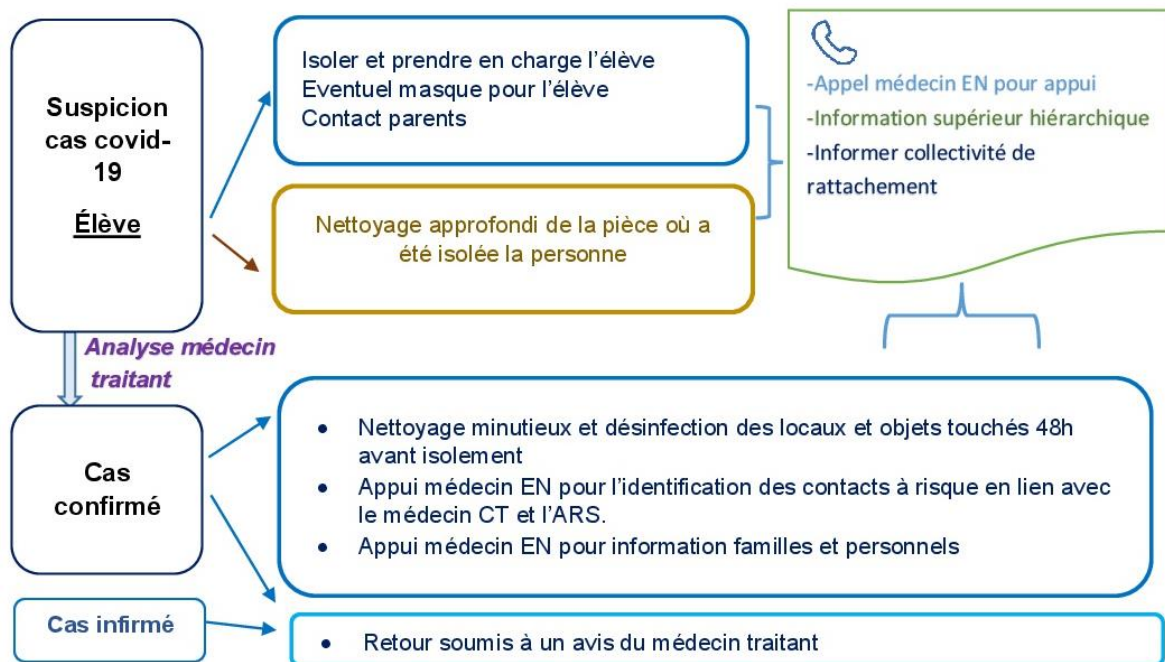
- Information et contacts :
  - Adultes => médecin traitant
  - Elèves => parents
- Nettoyage approfondi des locaux
- Poursuite stricte des gestes barrières
- Information aux personnes en contact
- Retour en classe soumis à l'avis du médecin traitant

### b. Test positifs au Covid-19

- Informations aux autorités sanitaires et à la collectivité de rattachement
- Information aux personnes en contact
- Dépistages
- Information personnels, parents, élèves
- Nettoyage et désinfection approfondis des locaux
- Cellules psychologique et de crise activées

### c. Synthèse :





Protocole de réouverture du LPO